

Conjointes retraitées : 70 à 100 € de plus par mois

09/02/2022



Actus Agricoles

Le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'Etat chargé des retraites annoncent le versement, à compter du 9 février, de la revalorisation des retraites pour les conjoints et conjointes agricoles.

Cette revalorisation, issue de la loi du 17 décembre 2021 adoptée à l'initiative du député André Chassaing et soutenue par le Gouvernement, prévoit que le minimum de retraite de base des conjoints collaborateurs d'exploitation agricole et des aides familiaux soit aligné sur celui des chefs d'exploitation.

Cette hausse, entrée en vigueur le 1er janvier 2022, se matérialise à compter de ce mercredi 9 février 2022, date du versement des pensions au titre du mois de janvier par la MSA aux retraités.

Plus de 200 000 retraités sont concernés par cette augmentation de leur pension de retraite. Les femmes en sont les principales bénéficiaires : elles seront plus de 120 000 à voir leur pension augmenter d'en moyenne 70 € par mois ; 30% d'entre elles bénéficieront d'une hausse de pension supérieure à 100 € par mois, précise le ministère.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/conjointes-retraitees-70-a-100-de-plus-par-mois/>